



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr



COVID-19

**BILAN**

*Le hall de l'Hôtel de Région de la Nouvelle-Aquitaine,  
transformé en centre de stockage et de distribution de masques.*

# PLAN D'URGENCE

Économie | Continuité de service | Solidarités

- Séance plénière du 3 juillet 2020 -

# 1

## PLAN D'URGENCE ÉCONOMIQUE

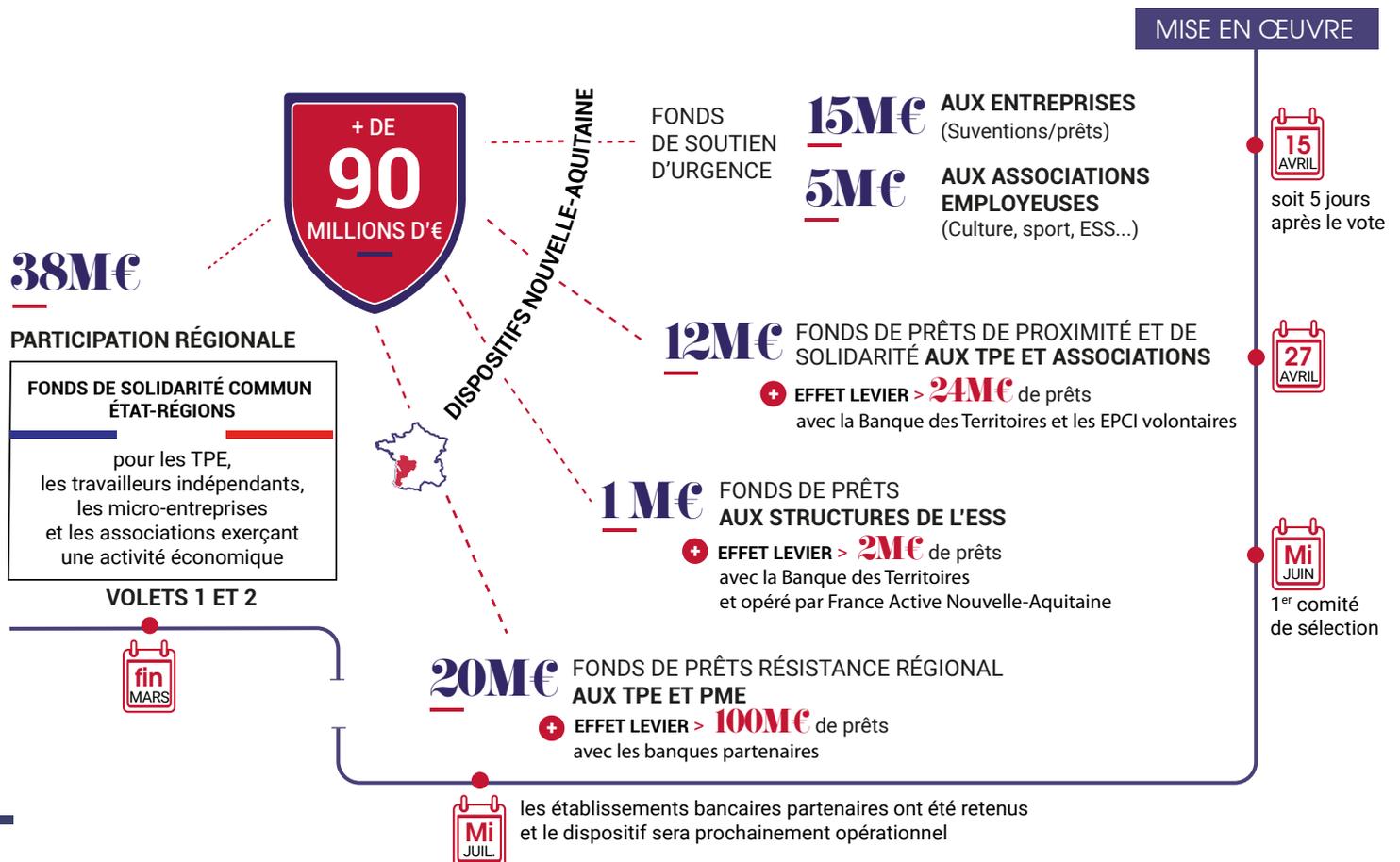
### ■ Les fonds régionaux d'urgence et fonds nationaux de solidarité

#### ■ Objectifs et modalités

Les dispositifs mobilisés ont pour objectif d'aider les entreprises et associations, en complément des mesures prises par l'État (garantie bancaire, report de charges, chômage partiel), à faire face à leurs difficultés de trésorerie de court terme. La période de mise à l'arrêt des activités économiques pendant le confinement a accru les besoins de liquidités des entreprises fragiles comme de celles en bonne santé, et la Région s'est mobilisée largement pour permettre aux acteurs de passer cette période de crise et d'aborder le moins fragilisés possible la phase de redémarrage.

Au-delà de sa participation au Fonds National de Solidarité – dont elle a en outre assuré l'instruction des aides au titre du volet 2 – pour un engagement financier de 37,6M€, la Région a déployé des dispositifs propres seule ou en partenariat avec les acteurs locaux.

L'ensemble de ces dispositifs porte l'engagement financier de la Région à près de 90M€.



Cette gradation dans la mise en œuvre traduit de fait l'objet, la temporalité et l'urgence de chacun des instruments mobilisés :

- **le Fonds National de Solidarité** (commun État-Région) a vocation à assurer l'aide de subsistance minimale de **fin de mois**
  - **les Fonds régionaux\*** en propre ou avec la Banque des Territoires traitent des problématiques de **trésorerie de court terme**
  - **le Fonds de prêts résistance régional** accompagnera les difficultés de financement plus lourdes de **court et moyen termes**, et ce jusqu'à la mise en place des instruments dédiés à la relance.
- Ils sont mobilisés en complémentarité et après avoir sollicité les mesures de l'État (*report de charges, chômage partiel, prêt garanti par l'État...*).

Cette différenciation de cible et d'horizon se retrouve aussi dans les montants moyens accordés au titre de chaque instrument.

\*Fonds d'urgence entreprises et association, Fonds de prêts de proximité et de solidarité TPE et associations et Fonds de prêts aux structures de l'ESS.

**POUR RAPPEL**

Afin de centraliser les demandes et répondre au plus vite aux besoins des acteurs économiques, la Région a mis en place :

- > un **numéro d'appel** et une **boîte mail spécifique Covid-19**,
- > une **cellule d'écoute** auprès des dirigeants d'entreprises.

 **11 270 appels**

 **5 379 mails**  
 ▶ 94,5% traités  
 ▶ 61% TPE et prof. libérales

 **2 199 appels**  
 via **cellule d'écoute** de dirigeants accompagnés

>>> la majorité des appels porte sur l'appui technique multidisciplinaire et les dispositifs d'aides

- chiffres au 24 juin -

**Bilan des aides attribuées aux entreprises et associations régionales**

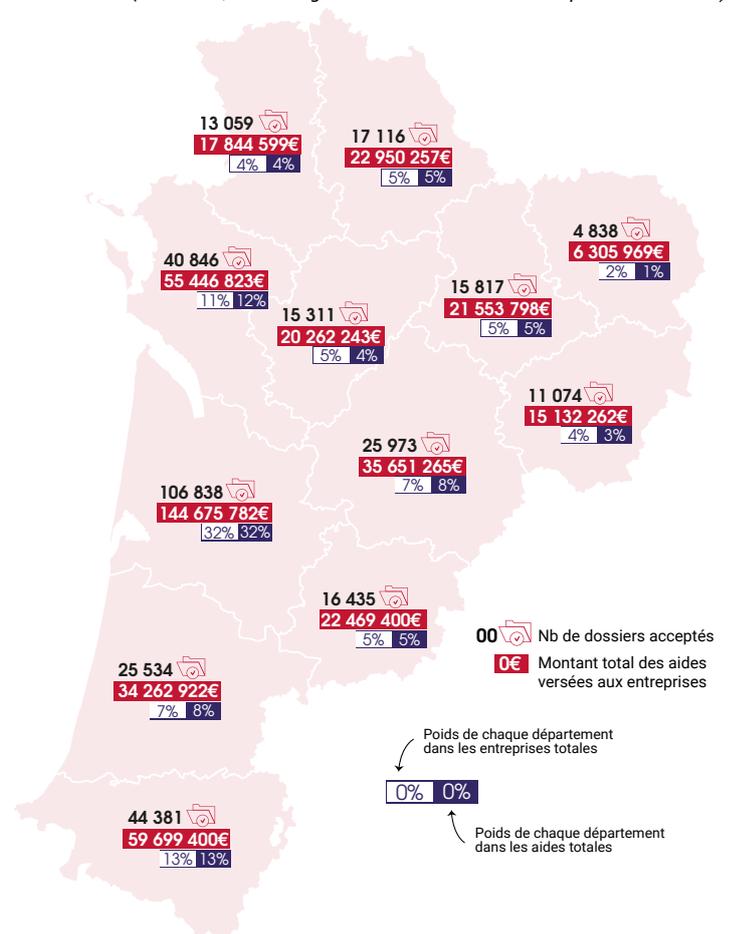
- chiffres au 24 juin -



**456.2M€ d'aides** attribuées ou proposées à l'attribution et en attente de notification

	volet 1	<b>335 222 aides</b> pour un montant de <b>441,4M€</b> Montant moyen de 1 317€
	volet 2	<b>1 377 aides</b> pour un montant de <b>3,5M€</b> Montant moyen de 2 561€
.....		
		<b>157 aides</b> pour un montant de <b>6,2M€</b> Aide moyenne : ▶ Entreprises : 58 419€ ▶ Associations : 8 182€
	pour entreprises et associations	
.....		
		<b>466 prêts acceptés</b> avec la Banque des Territoires pour un montant de <b>5,13M€</b> montant moyen de 11 030€
	pour TPE et associations	

Panorama des aides aux entreprises (FNS 1 et 2, Fonds Région et Fonds TPE avec la Banque des Territoires)



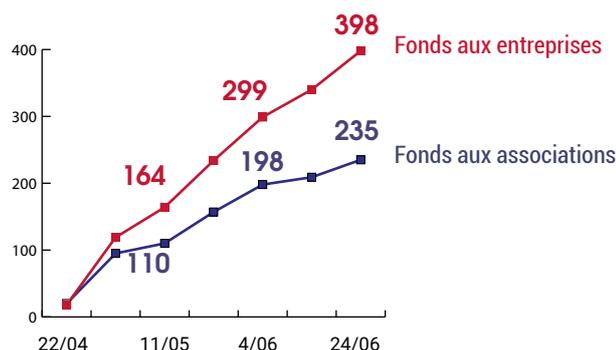
Globalement, il est constaté que les aides versées dans chaque département de la région sont **correctement proportionnées au nombre d'entreprises dans chaque territoire.**

## Fonds de soutien d'urgence

Au 24 juin, l'état des demandes démontre la nécessité des fonds de soutien régionaux notamment sur le Fonds entreprises.

Le rythme de dépôt des dossiers pour le Fonds entreprises est constant. En revanche, celui des demandes relatives aux associations est moins important.

Évolution des demandes d'aides

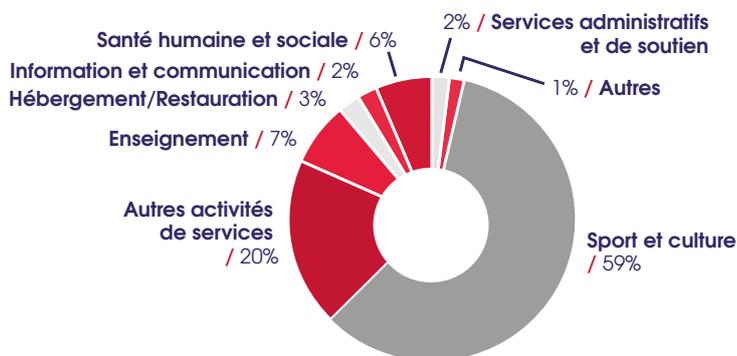


### aux associations

**Au 24 juin, le Fonds d'urgence aux associations enregistre 235 demandes pour un montant de 2,5M€ dont 59 dossiers acceptés pour 480 000€.**

En ce qui concerne la répartition des demandes des associations, le secteur du **sport et de la culture représente 59% des demandes.**

Répartition des demandes par secteur d'activité

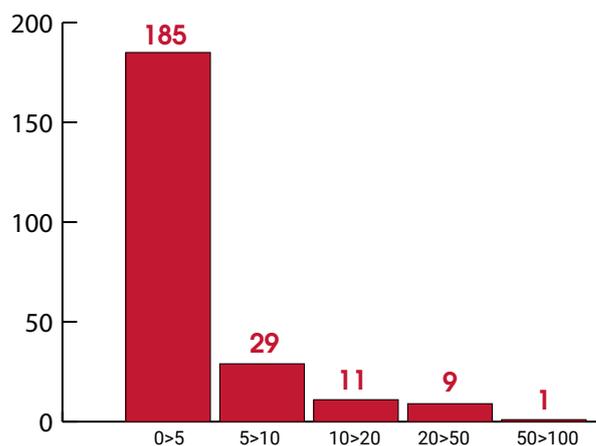


**235**  
dossiers  
déposés

**59**  
dossiers instruits  
favorablement

**482 781€**  
d'aides  
attribuées

Répartition des demandes déposées par taille d'association



Enfin, la répartition des demandes déposées par taille d'association fait apparaître une **concentration des sollicitations des associations de moins de 5 salariés** ce qui est cohérent avec les secteurs d'activité en demande.



## aux entreprises

**Au 24 juin, le Fonds d'urgence aux entreprises enregistre 398 demandes pour un montant de 37,3M€ dont 98 dossiers déjà acceptés pour 5,7M€.**

On note la faible proportion des demandes de prêts pour l'instant (39 sur 398), les entreprises ayant choisi de différer leur demande, le temps d'analyser l'évolution de leur situation.



**+ 10M€** sur ce fonds.

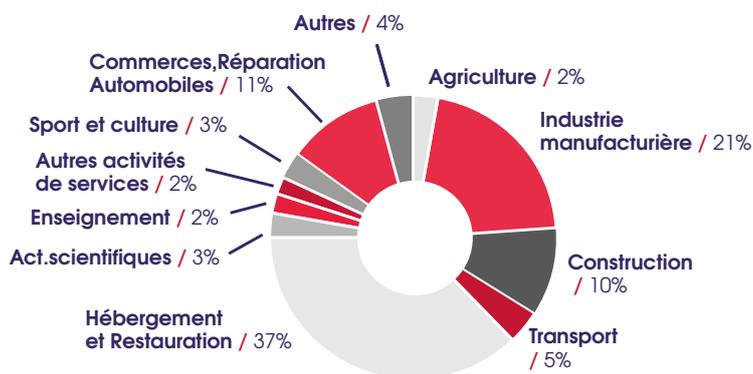
Passage de 15M€ à 25M€ pour faire face aux nombreuses demandes.

**En ce qui concerne la répartition par secteur d'activité**, on constate que l'état des demandes reflète la situation économique décrite dans le bilan socio-économique :

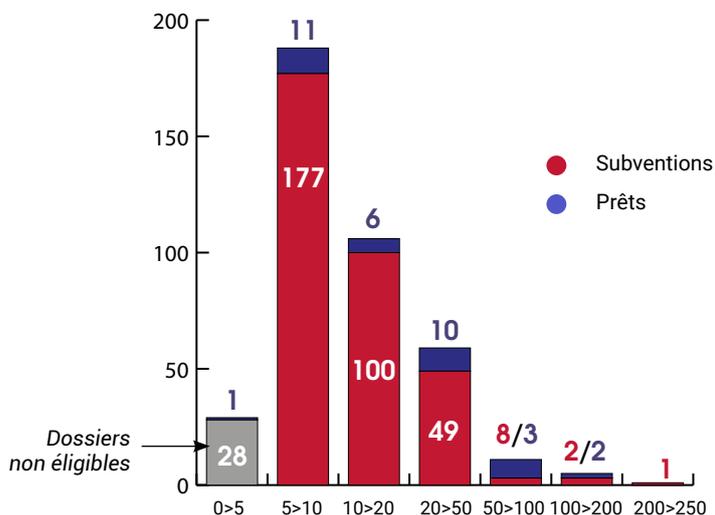
> **par rapport aux secteurs d'activité éligibles** : importance de la restauration-hébergement (37%), des industries manufacturières (21% - sans concentration sur une industrie en particulier), la construction (9,8%) et absence de demande enregistrée à ce jour sur le commerce de gros (alimentaire, agricole),

> **des demandes émergent sur des secteurs non éligibles** avec une demande importante sur le secteur du commerce et réparation automobile (10,5%) et du secteur de la santé humaine et actions sociales (0,8%).

Répartition des demandes par secteur d'activité



Répartition des demandes déposées par taille d'entreprise



Enfin, la répartition des demandes déposées par taille d'entreprise fait apparaître une **concentration des demandes de la part des entreprises de moins de 20 salariés** ce qui est cohérent avec les secteurs d'activité en demande et le tissu des entreprises de la Nouvelle-Aquitaine.

On constate des demandes de prêt de la part des entreprises de moins de 50 salariés alors que les prêts sont éligibles pour les entreprises à partir de 50 salariés.

## Fonds de prêts de proximité et de solidarité aux TPE et associations

Au 24 juin, 466 prêts ont été accordés via le Fonds de prêts de proximité pour un montant de 5,1M€ soit une forte progression de plus de 116% en un mois.

Les données sur les secteurs d'activité et taille d'entreprise ne sont pas disponibles à ce jour et sont en construction.

**116%**  
des demandes  
entre fin mai et fin juin

## Fonds National de Solidarité

volets 1 & 2

Au 24 juin, on constate que les entreprises se tournent essentiellement vers le volet 1 (335 222 entreprises aidées soit +39,5% en un mois). La progression des aides est assimilable à celui des demandes car le délai de traitement est de 3 jours.

Les aides sur le volet 2 destinées aux entreprises en très grande difficulté ne pouvant plus prétendre à un prêt bancaire progressent moins vite (1 377 entreprises aidées soit +21 % en 1 mois), ce qui a priori est rassurant et laisse à penser que les entreprises arrivent à actionner les prêts bancaires dont le Prêt Garanti par l'État (PGE).

En ce qui concerne le volet 1, les secteurs d'activité prépondérants des entreprises aidées sont le **commerce, la construction, l'hébergement et la restauration, la santé humaine et l'action sociale.**

De part les secteurs d'activité concernés, il est logique de retrouver en majorité des entrepreneurs individuels dans le profil des bénéficiaires.

Depuis le décret du 20 juin pour le volet 1, les conditions d'éligibilité ont été élargies afin de couvrir un plus grand nombre d'entreprises (effectif porté à 20 salariés et nouveaux secteurs d'activité tels que l'évènementiel, les librairies, le tourisme).

## Fonds de prêt structures de l'ESS

Depuis avril 2020, France Active Nouvelle-Aquitaine a réalisé 250 diagnostics auprès d'associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Chaque entretien a fait l'objet d'une analyse détaillée sur les dispositifs mobilisés ou mobilisables, l'impact de la crise sur leur activité économique et les tensions de trésorerie dans l'objectif d'aboutir sur un plan d'accompagnement. Les structures qui ne disposaient pas de plan de trésorerie ont également fait l'objet d'un accompagnement, notamment avec la mise en place d'ateliers, le suivi personnalisé et l'assistance d'un cabinet comptable.

À l'issue de ces diagnostics, une centaine de ces structures ont été dirigées vers le Fonds d'urgence pour les associations ou le Fonds de prêts ESS et une dizaine ont été orientées vers le Fonds de solidarité et de proximité.

**250**  
diagnostics  
depuis avril

### Entreprises en retournement :

Par nature, l'Unité « Entreprises en Retournement » intervient dans un contexte de crise financière (rentabilité, liquidité, solvabilité). La crise sanitaire a compliqué significativement les conditions de mise en place des plans de continuation : incertitude sur la conjoncture économique à venir et frilosité des financeurs. Les mesures d'urgence mises en place par l'ensemble des acteurs ont permis de limiter, à ce stade, le nombre de défaillances. Néanmoins les montants engagés par la Région sur ses interventions courantes ont dû être augmentés de l'ordre de 500 000€, soit +30% par rapport au montant initialement prévu.

L'Unité « Entreprises en Retournement » instruit plus de 30 dossiers d'aide d'urgence au bénéfice d'entreprises qu'elle a eu l'occasion d'accompagner récemment (connaissance du modèle économique, de la structure financière et des dirigeants). A ce stade, le montant des aides d'urgences mobilisées dans le cadre de ce dispositif est de 3M€ environ.

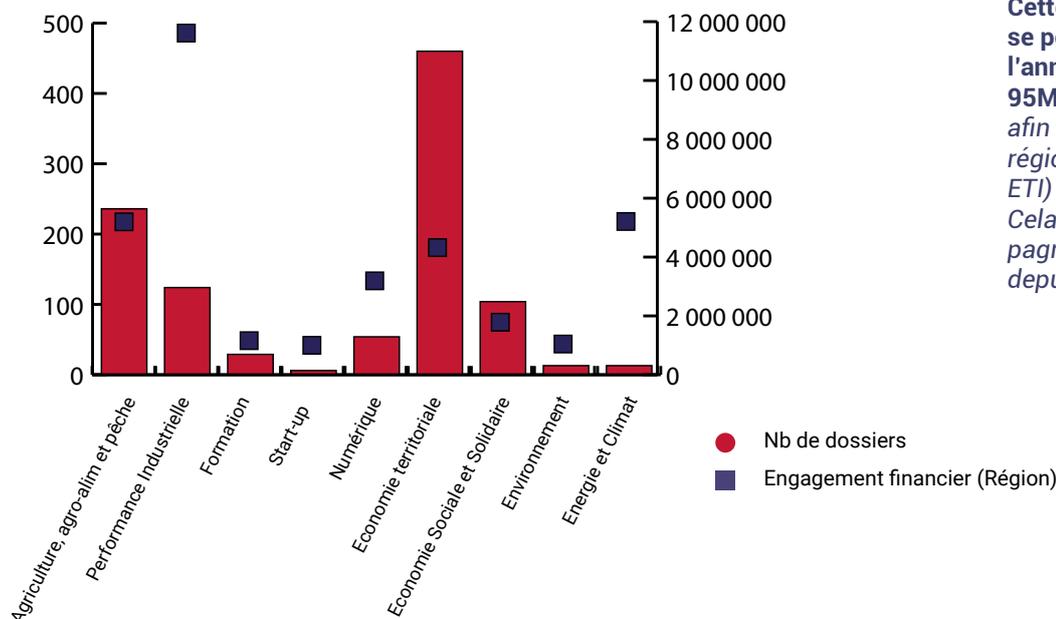
A l'horizon 2021, une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises de l'ordre de +30% à 35% est évoquée.

## ■ Démarrage des aides à la relance

En parallèle aux mesures d'urgence, la Région anticipe sur la reprise et/ou transformation des entreprises pour les préparer à rebondir. Cette volonté se traduit non seulement par une augmentation des acomptes mais aussi par l'amplification des aides au développement, à la R&D afin d'anticiper sur l'enjeu de diversification et la conquête de nouveaux marchés.

Au 10 juin 2020, la Région a attribué d'avril à juin, 35M€ pour 1 039 entreprises au titre de ces aides. Ces aides se répartissent comme suit :

Aides au développement des entreprises



**35M€**

versés à 1 039 entreprises  
acomptes & aides au développement

Cette amplification devrait se poursuivre d'ici la fin de l'année, avec la perspective de 95M€ d'aides supplémentaires afin de soutenir les entreprises régionales (start-up, TPE, PME, ETI) à rebondir. Cela représente un accompagnement global de 130M€ depuis le début de la crise.

## ■ Mesures de simplification financière durant la crise pour les bénéficiaires des aides régionales

### ■ Aides au maintien d'activité ou de revenu

La Région a mis en place diverses mesures visant au maintien de l'activité :

- > maintien du versement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle,
- > maintien du paiement des Bourses sanitaires et sociales,
- > possibilité d'octroi d'aides aux entreprises de transport routier de voyageurs (indemnités compensatrices), dans le cadre des marchés publics passés avec la Région,
- > poursuite du paiement des organismes de formation sur la base des pièces justificatives disponibles.

### ■ Subventions régionales et commande publique

La Région a majoré les acomptes de subvention pendant la période du plan d'urgence, et elle a couvert les frais fixes même en l'absence de dépenses, à l'exception des coûts couverts par le chômage partiel.

En matière de marchés, la Région a mis en place des avances supérieures à 60% et jusqu'à 80%, conformément aux ordonnances de mars 2020.

Ont été supprimées les pénalités pour retard de livraison pour toute commande passée et non livrée du 12 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, augmentée d'une durée de deux mois. La dispense de pénalités contractuelles est prévue par l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020.

La Région n'a pas appliqué les pénalités pour les entreprises qui réalisent des chantiers pour elle, et qui se trouveraient dans l'incapacité de poursuivre les chantiers en raison de l'épidémie. La Région a en outre rééchelonné sans pénalités les délais contractuels des opérations.

### ■ Opérations de recouvrement envers les entreprises et associations

S'agissant des recouvrements, la Région a suspendu les échéances des remboursements de prêts des entreprises pour une année à compter du 12 mars 2020.

Elle a suspendu les opérations de recouvrement et de poursuites ainsi que les reversements de trop-perçus auprès des entreprises et des associations.





Les volontaires des services généraux du lycée s'occupent de la restauration du personnel soignant accueilli au sein du lycée Pierre Bourdan de Guéret (23).



# 2

## CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

vecteur de maintien de l'activité sociale,  
sanitaire et économique

### ■ Les lycées

#### ■ Système logistique d'accompagnement de l'enseignement

La Région, par sa compétence sur le fonctionnement des lycées, a monté en puissance son système logistique d'accompagnement de l'enseignement afin d'offrir aux enseignants et aux élèves les meilleures conditions possibles d'enseignement malgré le confinement.

La Région, largement engagée dans l'accompagnement pédagogique, a permis d'assurer la continuité pédagogique à travers deux actions majeures :

- > l'équipement en manuels scolaires,
- > la mise à disposition d'un **nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) « Lycée connecté »**.

Dès le 17 mars, des évolutions techniques ont permis de passer de 90 000 connexions à 500 000 connexions par jour en moyenne (soit 2 par lycéen, 3 fois plus que la normale).

Les usagers soulignent la qualité des ressources et des outils proposés :

- > **1 200 classes virtuelles** sont organisées quotidiennement,
- > un service de vidéos à la demande a été créé pour que les enseignants puissent y « poster » leurs cours,
- > des ressources pédagogiques ont aussi été mises à disposition.

Pour assurer une égalité vis-à-vis de l'accès aux ressources numériques, les équipes techniques ont **mis à disposition plus de 1 700 ordinateurs portables pour les élèves**.

En plus du financement par la Région des manuels scolaires pour tous les élèves de seconde et première générale et technologique, **le service gratuit d'aide aux devoirs** (français, mathématiques, physiques et langues) a été élargi afin de répondre au plus grand nombre : 200 accompagnements par semaine ont été réalisés.

#### CHIFFRES CLÉS

##### ENT « Lycée Connecté »

**500 000**  
connexions / jour   
3 fois plus que la normale

**1 200**  
classes virtuelles  
par jour

Prêt de  
**1 700**   
ordinateurs portables

**200**  
accompagnements  
d'aide aux devoirs  
par semaine



## ■ Les services minimums

Conformément à sa mission de service public, la collectivité, dans le cadre d'un protocole élaboré conjointement avec les personnels et les chefs d'établissement, a défini les services minimums à assurer.

Un **plan de continuité d'activité a été élaboré par chaque chef d'établissement**. La présence des agents régionaux a été réduite au strict minimum afin d'assurer les missions indispensables : les soutirages d'eau dans le cadre de la lutte contre la légionnelle, l'entretien minimum des locaux utilisés, une ronde régulière pour vérifier l'absence de sinistre ou d'intrusion, les interventions de maintenance informatique.

Ces missions ont été assurées en priorité par des personnels logés, et en cas d'impossibilité par des personnels volontaires (après vérification de leur état de santé par les médecins de prévention).

Un **groupe de travail hebdomadaire** réunissant les représentants des chefs d'établissements, les représentants du personnel et les directions de la collectivité a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées et de réguler certaines situations.

La réouverture des établissements s'est préparée de façon opérationnelle et en concertation avec tous les partenaires de la Région :

- > **achat d'équipements de protection individuelle** : tous les lycées ont été dotés de 4 000 masques pour la protection des agents et accompagner au mieux la préparation de la reprise et la réouverture des lycées via la protection des enseignants et des lycéens. Les enseignants et les agents disposent également de visières,
- > **organisation de réunions régulières avec chacune des parties prenantes** : les 12 Départements, les autorités académiques (Rectorats, DRAAF), les représentants des proviseurs de lycées et des gestionnaires et les organisations syndicales (représentants les agents et les enseignants), les associations de parents d'élèves,
- > **des protocoles de reprise d'activité accompagnés de fiches métiers** ont été élaborés par la DRH en lien avec les autres directions et présentés dans les instances de concertation,

Parallèlement, un **groupe de travail technique**, en lien avec les chefs d'établissement, s'est réuni très régulièrement afin d'anticiper et d'apporter des solutions aux difficultés que pose la réouverture.

4 000

masques

pour la protection  
des agents des lycées



Les personnels volontaires au lycée Pierre Bourdan de Guéret (23).

## ■ Les transports

### ■ Transports routiers

La Région a veillé à préserver la pérennité des entreprises de transport, déjà fragilisées par la chute des déplacements touristiques et d'entreprises, en assurant la rémunération de leurs coûts fixes (après déduction des coûts de roulage et de l'allocation de chômage partiel) et des prestations prévues dans les marchés publics, pendant la durée de restriction des circulations, à un niveau ne leur générant ni perte ni bénéfice.

Ces charges fixes ont dû prendre en compte l'éventuelle couverture des coûts salariaux par le chômage partiel, sans mettre en place un mode de calcul trop complexe.

Ainsi les coûts fixes sont couverts de la façon suivante :

- > a minima à hauteur de 64% des prix de marché si l'entreprise a pu bénéficier du dispositif de chômage partiel,
- > à hauteur de 80% si l'entreprise n'a pas pu avoir accès à ce dispositif malgré les démarches engagées, à défaut de stipulation contractuelle plus favorable.

Cette mesure représente environ 25M€.

### ■ Transports routiers interurbains

Depuis le début de la crise :

- > les cars interurbains ont continué de fonctionner avec un **plan de transport en forte baisse** (22% de réalisation) et une **très faible fréquentation**,
- > sur les 240 lignes en Nouvelle-Aquitaine, **beaucoup ont été limitées à 1 à 2 allers-retours**, voire passées en services sur réservation.

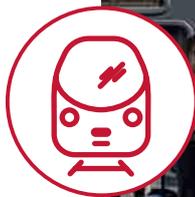
La **suspension des prélèvements** des abonnements en conformité avec les orientations prises sur le TER a été effective.



## ■ Transports ferroviaires (TER)

La Région a :

- > proposé la **gratuité des TER pour les personnels soignants**,
- > **demandé à SNCF de maintenir le réseau ferré en situation opérationnelle** afin de prévenir des délais excessifs de remise en service lors du déconfinement.



Pendant la crise, maintien de

**17 lignes TER**  
sur 34

**2 A/R par jour**  
à minima

Ainsi, le niveau de service minimal a permis :

- > au plus fort de la crise, le **maintien en fonctionnement de 17 lignes TER**, sur les 34 en Nouvelle-Aquitaine. Les 17 lignes restantes ont été intégralement (11) ou partiellement (6) fermées,
- > sur les lignes ouvertes, le maintien des circulations ferroviaires avec, **a minima, 2 allers-retours par jour**,
- > **l'information en continu des usagers** du Plan Transport sur le site dédié aux transports et via le centre d'appels de la Région,
- > **la réalisation par SNCF des comptages quotidiens** pour vérifier la cohérence et adapter, si besoin, le Plan de Transport proposé.

## ■ Port régional de Bayonne

Au plus fort de la crise, le port de commerce de Bayonne n'a jamais cessé d'assurer la **continuité du service public**, ce qui a permis :

- > la **poursuite du contrôle du dragage des chenaux d'accès** aux différents terminaux afin de garantir l'accessibilité des navires en toutes circonstances,
- > la **mobilisation d'une équipe travaux** apte à réaliser des travaux d'urgence,
- > **de bons résultats de trafic en mars-avril**, par rapport à l'année dernière sur ces mêmes périodes. A fin avril 2020, le port de Bayonne affichait un trafic de 755 043 tonnes en augmentation de 5% en trafic cumulé (2020/2019).

Depuis le déconfinement le 11 mai dernier, le trafic a baissé de 10,5% et s'établit à fin mai à 946 340 tonnes représentant tout de même une augmentation de 1,45% en trafic cumulé (2020/2019).

Malgré la crise

**1,45%**  
en trafic cumulé  
fin mai



## ■ La formation et l'emploi

Pendant le confinement, la continuité des services de formation et d'emploi a constitué une des priorités de la Région. Leviers de cohésion sociale et de développement économique pour la Région, leur maintien a permis d'amortir les impacts de la crise sanitaire. De nombreuses dispositions ont été prises afin de sécuriser les parcours de formation des apprenants, d'assurer la continuité pédagogique et d'accompagner les établissements de formation :

- 1. Le maintien de la rémunération des stagiaires** y compris en cas de suspension de la formation. Près de 10 000 stagiaires concernés au mois de mars, plus de 8 500 au mois d'avril et maintien de la mesure dérogatoire sur tout le mois de mai pour près de 8 300 stagiaires. Un effort financier de 1,35M€ sur le trimestre.
- 2. Le maintien du versement des bourses sanitaires et sociales** et possibilité de cumul de ces bourses avec les vacances salariées versées aux apprenants en santé et social mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire.
- 3. L'octroi d'une prime exceptionnelle aux étudiants infirmiers (2 438) et élèves aides-soignants (1 062)** mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire avec l'appui du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le montant total prévisionnel des primes qui seront versées au mois de juillet en reconnaissance de leur implication au travers de stages sur le terrain s'élève à 2,4M€.
- 4. La continuité pédagogique pour les formations poursuivies à distance** avec la mise à disposition auprès des organismes de formation continue d'outils (ex. plateforme numérique) et de ressources pédagogiques (ex. contenus de formation), en lien avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, et l'extension le 1<sup>er</sup> avril dernier d'une plateforme d'enseignement à distance développée avec l'Université de Poitiers pour les étudiants infirmiers, à toutes les formations paramédicales universitaires (kinésithérapeutes, orthophonistes, spécialités infirmiers et psychomotriciens) ainsi qu'aux formations sanitaires infra-bac (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture). Cette dernière plateforme a concerné 105 instituts de formation et 12 500 apprenants. Elle a enregistré la connexion de 3 000 utilisateurs par jour.
- 5. La continuité et l'adaptation des paiements des organismes de formation** avec notamment l'instauration d'un forfait de 21 heures par semaine pour la prise en compte des formations maintenues à distance avec assouplissement des règles de service fait. Plus de 500 factures d'un montant global de 14,2M€ ont par ailleurs été traitées en dix semaines pour mandatement et paiement.
- 6. La communication régulière avec les organismes de formation au travers de réunions hebdomadaires** avec les réseaux d'organismes de formation, d'adresses mails génériques et de la diffusion de questions/réponses.
- 7. La relation maintenue avec les réseaux de conseil et d'accompagnement** (Pôle emploi, Missions Locales, PLIE) avec plusieurs séquences de travail à distance, par réseau ou en inter-réseaux, afin de partager des actualités, de préparer la reprise des activités de formation et d'entretenir les démarches engagées pour développer l'accès à la formation.

### CHIFFRES CLÉS

#### Maintien de la rémunération des stagiaires

**26 800** stagiaires concernés pour le trimestre  
soit **1,35M€** d'effort financier

#### Prime exceptionnelle

**3 500** étudiants infirmiers et aides-soignants mobilisés  
**2,4M€** de prime prévisionnelle

#### Plateforme d'enseignement à distance

**105** instituts de formation  
**12 500** apprenants  
**3 000** utilisateurs par jour

#### Continuité des paiements des organismes de formation

Mandatement et paiement de  
**500 factures** pour **14,2M€** en **10 semaines**



La Région a accompagné la reprise du secteur de la formation en achetant des masques pour les apprenants soit 70 000 stagiaires, apprentis et élèves/étudiants au mois de mai. Plus d'un million de masques lavables et chirurgicaux ont été ainsi achetés et livrés par les équipes de la Région auprès de 500 structures de formation depuis les sites de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges.

La Région a préparé la phase de reprise des activités de formation à compter du 11 mai avec cette même attention portée au dialogue et à la communication avec les acteurs concernés.

Priorité a été donnée au retour en formation dans les centres aux 11 000 stagiaires proches de la certification et à ceux qui n'ont pu poursuivre leur formation à distance. 75% des organismes de formation ayant une activité de formation avec la Région sur la période (209) ont déclaré avoir repris l'accueil de stagiaires entre le 11 mai et le 2 juin (base enquête Région auprès des organismes de formation).

Près de 1 000 sessions de formation auront repris en présentiel entre le 11 mai et le 30 juin concernant 7 000 stagiaires. 300 nouvelles formations sont programmées pour l'accueil de plus de 2 500 stagiaires sur cette même période. Afin de faciliter la poursuite des parcours, toutes les sessions impactées par le Covid-19 dépassant la date de fin initialement prévue seront par ailleurs prolongées.

## ■ L'administration régionale

**Au sein des services du siège, chaque pôle a élaboré un plan de continuité d'activité ayant vocation à identifier et organiser les fonctions indispensables au fonctionnement de la collectivité.**

**Une cellule de crise se réunissant tous les 2 jours** a été mise en place afin d'évaluer la situation, décider des mesures à adapter. Par ailleurs, afin d'anticiper au mieux la reprise d'activité à compter du 11 mai, un **protocole de reprise** du travail fixant les recommandations et consignes sanitaires à respecter a été élaboré par la collectivité en collaboration avec les représentants du personnel.

Dans le cadre de la reprise progressive du travail, et afin notamment de tenir compte des contraintes liées à l'utilisation des transports publics, **les horaires de travail ont été aménagés**. Le **télétravail a été développé**.

Un groupe de travail avec les organisations syndicales se réunira en septembre pour envisager de nouvelles mesures pour l'organisation du temps de travail, et le développement du télétravail.

**Différents aménagements des postes de travail ont été mis en œuvre pour respecter les règles d'hygiène et de distanciation** : adaptation des règles d'utilisation des locaux, organisation des circuits logistiques pour la réception et le stock des EPI (Equipements de Protection Individuelle), fourniture et distribution d'équipements de protection individuelle aux agents (masques, gel

hydro-alcoolique, gants, stilettes...), organisation et distribution des PC portables pour les agents en télétravail du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, une **cellule d'écoute RH a été mise en place**, assurée par les médecins de prévention de la collectivité, psychologues du travail et assistant(e)s sociaux(ales) afin d'offrir à chaque agent la possibilité d'exprimer en toute confidentialité les éventuelles difficultés rencontrées dans cette période de crise.

**L'organisation des systèmes d'information a fortement été mise à contribution** avec la montée en capacité des infrastructures de **télétravail** :

- > mise à disposition des agents de plus de 681 ordinateurs portables,
- > augmentation des capacités en matière de bande passante, et d'accès sécurisé au réseau (VPN),
- > augmentation des capacités en matière de visioconférence, webconférence (+ de 250 participants),
- > augmentation du nombre de licences Softphone pour répondre aux besoins des centres d'appel et des télétravailleurs,
- > accompagnement et communication autour du bon usage de la visioconférence, et élaboration d'un guide du travail à distance.

Si au plus fort du confinement, les procédures autorisées par les ordonnances du 1<sup>er</sup> avril (à savoir visioconférence autorisée pour la Commission permanente et l'Assemblée plénière, mécanisme de procurations plus larges...) ont modifié le déroulement normal des séances, elles ont garanti la **continuité du fonctionnement de l'institution**.

La Commission permanente et l'Assemblée plénière ont ainsi pu délibérer et mettre en place les dispositifs de soutien à l'activité économique notamment le plan d'urgence Covid-19.

L'interruption des réunions des Groupes Inter-Assemblées (GIA) et Commissions a été très courte et n'a concerné que les séances d'avril.

**Ces instances consultatives se sont à nouveau réunies dès les mois de mai** grâce à la visioconférence.

De même dès le mois de mai, l'ensemble des élus ont pu assister à distance à la session de l'Assemblée plénière avec une diffusion en ligne sur le site internet de la Région comme habituellement.



### CHIFFRES CLÉS

#### Infrastructures de télétravail

Prêt de  
**+ de 680**  
ordinateurs  
portables



- ↑ **des capacités :**
- ▶ bande passante
  - ▶ sécurité au réseau (VPN)
  - ▶ visioconférence
  - ▶ softphone

#### Continuité des délibérations

**3** Commissions  
permanentes

(6 avril, 15 mai et 15 juin)

- ▶ 543 délibérations présentées
- ▶ vote de 4 458 dossiers d'aides
- ▶ près de 80 opérations dans les lycées

**54** délibérations

adoptées par l'Assemblée plénière



ET AUSSI...



*La fourniture et la distribution d'équipements de protection individuelle ont également été assurées pour les **agents Région des lycées, les agents des CREPS et les personnels État lycées** (masques, visières), mais aussi pour les **structures extérieures et la Formation Professionnelle** (masques, visières).*

Actions solidaires (fabrication de masques en tissu lavables) réalisées par le collectif Mélusine (86)

3

## MESURES SANITAIRES ET SOLIDAIRES

En dépassant le cadre strict de ses compétences, la Région a pris l'initiative de coopérer avec l'État et d'accompagner l'ensemble de la population de Nouvelle-Aquitaine, en particulier les plus vulnérables, dans certains aspects logistiques de la crise sanitaire, en fédérant d'autres collectivités ou acteurs économiques.

La Région a privilégié les acteurs néo-aquitains lorsque c'était possible : fabricants ou fournisseurs de masques ou de visières, entreprises industrielles ou acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

### ■ Equipements de protection individuelle sanitaires

#### CHIFFRES CLÉS



▶ **Près de 8M** de masques jetables

▶ **Près d'1M** de masques lavables

▶ **824 500** masques FFP2



▶ **35 000** visières

▶ **1/2** tonne de gel hydro-alcoolique



▶ **+ de  
5M€**  
d'achats

financés par la Région,  
les Départements et les Agglomérations.

La Région a organisé des achats groupés de masques, de blouses et de charlottes, en lien avec les Départements et les groupements de Communes, Agglomérations et Métropoles.

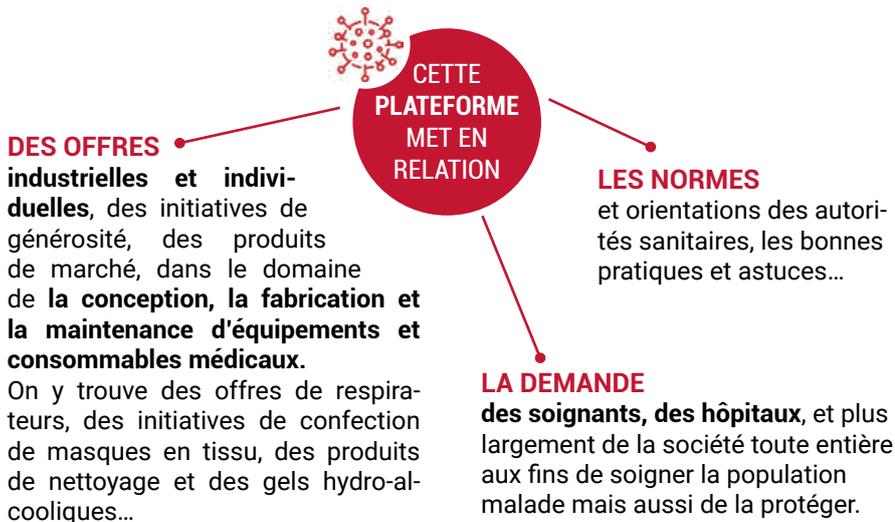
Pour la Région, les produits ont été réceptionnés, conditionnés, acheminés et livrés dans tous les points de dis-

tribution : lycées, centres de formation, implantations de la Région. Les Départements ont acheminé les produits vers les structures médico-sociales, aide aux personnes dépendantes ou à l'enfance, EHPAD.

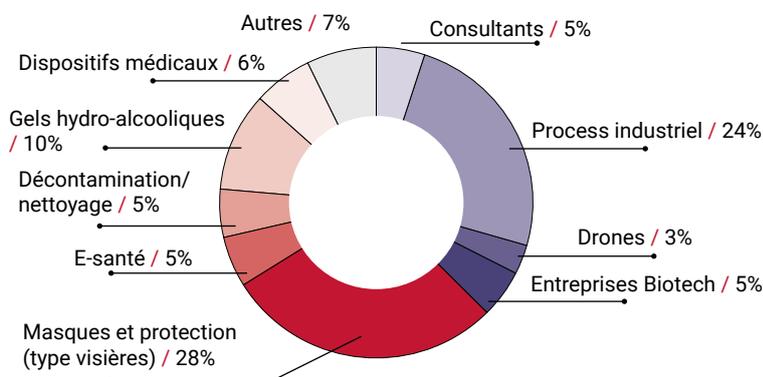
Toutes ces opérations ont été réalisées en coordination avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

## ■ Plateforme de mise en relation

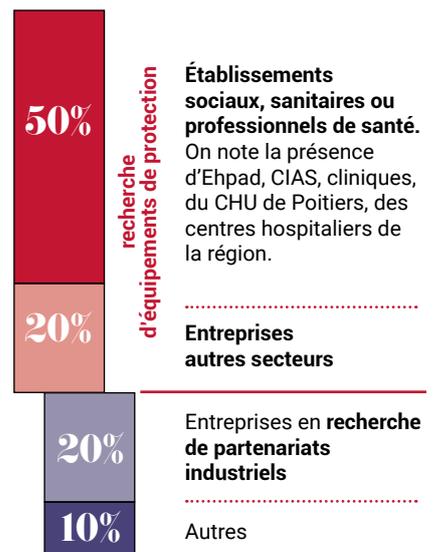
La Région a permis, via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), l'ouverture le 24 mars d'une **plateforme de mise en relation néo-aquitaine d'initiatives industrielles pour la lutte contre le Covid-19**, portée par l'entreprise Proximum.  
[nouvelle-aquitaine-Covid-19.onlinemeetings.events/FR](http://nouvelle-aquitaine-Covid-19.onlinemeetings.events/FR)



### Répartition des offreurs de solutions



Les demandeurs sont en progression :



### ET AUSSI...



L'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) promeut des solutions sur les appareils respiratoires (consommables pour le CHU, ou maintenance).

Un consortium est en construction autour de l'ENSAM qui fédère autour de lui des entreprises locales de la robinetterie, des sous-traitants de dispositifs médicaux et des entreprises de la fabrication additives, avec le CHU de Bordeaux, et potentiellement d'autres centres hospitaliers parisiens.



Cette plateforme permet ainsi l'identification flash des entreprises capables de se repositionner sur les besoins médicaux d'urgence. Elle offre une base de données essentielle pour une stratégie industrielle régionale à moyen terme de positionnement sur des équipements médicaux essentiels.

>>> Réallocation des capacités industrielles sur certains secteurs pour une contribution à l'autosuffisance nationale en matière d'équipements médicaux.

## ■ Développer les connaissances sur le virus et les stratégies de recherche

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé du 24 avril au 24 mai 2020, l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Covid-19 ayant pour ambition de stimuler les efforts de recherche, amorcer et accélérer l'innovation pour surmonter la crise sanitaire du Covid-19 et préparer l'après-crise engendrée par la pandémie.**

Cet AMI s'adressait aux entreprises, établissements de santé, associations de patients, établissement publics de recherche et centres technologiques implantés en Nouvelle-Aquitaine.

Les **grands thèmes dominants** portés par les entreprises traitent de :

- > test de détection,
- > dispositif de surveillance,
- > prise en charge des patients,
- > process de désinfection,
- > méthodes de résilience des entreprises dans l'après-crise en cohérence avec les ambitions affichées de la Région dans Néo Terra.

Pour la partie recherche, les **thématiques retenues** portent d'une part sur le suivi des patients atteints de pathologies chroniques et touchés par le virus, sur la surveillance sanitaire des eaux usées comme outil de détection précoce, sur des thérapies innovantes de traitement du Covid-19.

D'autres projets issus des sciences humaines et sociales traitent des **engagements citoyens dans l'après-crise**, de stress post-traumatique des soignants et des personnes confinées, y compris les enfants ou sur des comparaisons internationales du traitement de la crise sanitaire.

## ■ Circuits courts et lycées solidaires

La Région a mobilisé les lycées comme support à des initiatives en appui au système de soin ou afin de rapprocher l'offre et la demande de produits agricoles et de bouche.

Ainsi ont été mises en place les initiatives suivantes :

- > **l'ouverture d'internats de lycée** (sur la base des besoins exprimés par l'ARS), destinés à accueillir des personnels soignants valides ne souhaitant pas ou ne voulant pas revenir à leur domicile pendant la durée de la crise. Cette action a permis de leur offrir une pause dans leur activité quotidienne, en nuitées, avec possibilité de plateaux repas et de petits déjeuners,
- > **la mise en place d'un protocole d'accord par anticipation avec certaines casernes des pompiers SDIS**, pour offrir un lieu de repli aux pompiers en cas d'infection : remisage des véhicules d'intervention sur les parkings des lycées et possibilité d'hébergement,
- > **des dons de denrées périssables, pour les personnes les plus démunies, ont été réalisés par la Banque Alimentaire**, avec qui la Région dispose d'une convention de partenariat, puis des denrées sèches provenant des stocks des lycées et risquant d'être perdues d'ici la fin de l'année. La Banque Alimentaire en assure la distribution auprès des associations locales,
- > un « **drive cantine pour les familles** » avec l'association des gestionnaires de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) a été mis en place dans les lycées avec les producteurs qui fournissent habituellement les établissements.

### CHIFFRES CLÉS

▶ **128** candidatures pour **15M€** sollicités

▼  
**48** projets retenus  
> 37 proposés par les universités/CHU de la région  
> 11 par des entreprises

Parmi les projets de recherche qui n'ont pas été retenus, une partie a été redirigée vers l'Appel à Projets « Recherche » du Conseil régional.

▶ **4,2M€** budget total consacré à cet AMI



Sabrina Bozier, aide-soignante au CHU de Poitiers, accueillie dans une des chambres du lycée Kyoto de Poitiers.

### Ouverture des internats

▶ **40** lycées volontaires  
**12** lycées mobilisés

### Banque Alimentaire

▶ **38** lycées impliqués



**106 000€** de CA

**20€** panier moyen (CA/Commande) 

La dépense de chaque client par visite est de 74€, allant jusqu'à 114€ au lycée Gaston Phoebus d'Orthez.

### CHIFFRES CLÉS

#### « Drive Cantine »



**6** départements impliqués

**9** lycées mobilisés  
4 dans le 64, puis  
1 dans le 19, 23, 24, 33, 79

**23** opérations

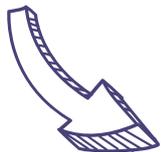
en moyenne par événement  
**8** producteurs mobilisés

**62** clients

**5 351** commandes du 15 avril au 28 mai 2020

# ))) L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

Retrouvez toute l'information actualisée en direct sur les outils numériques de la Région :



## Le site institutionnel et les sites dédiés :

- › [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)
- › [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)
- › [jeunes.nouvelle-aquitaine.fr](http://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr)
- › [entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr)

## Les réseaux sociaux :

- ›  @NvelleAquitaine
- ›  Région Nouvelle-Aquitaine



## Toutes les aides et dispositifs régionaux sur :

- › [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



## Une question ?

- › Le service « **Relation aux usagers** » est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h au **05 49 38 49 38** [info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr)